

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 02

Réunion Plénière du : **Jeudi 20 Août 2020**

Président : M. Pierre GUIBERT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présent : Mme Cathy DARDON – MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI – Jean-Paul PERON – Jean-Paul RUIZ – José VIVERO (par visio)

Excusés : MM Guy BOURICHA – Patrice BOUREAU – Michel BRUNET – Willy PONT – Jean RENZULLI
André SASSELLI

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Béatrice MONNIER – Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
 - *Dates des engagements saison 2020/2021*
 - *Information championnat U14*
 - *Information relative aux surclassements*
 - *Validation réunion de la C. des Finances*
 - *Informations*
-

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Mise en place d'un fond de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activité des clubs de moins de 100 licenciés afin de faire face aux répercussions économiques de la crise du COVID 19 lors du démarrage de la saison 2020/2021. Transmis aux clubs de – 100 licenciés.

- Appel à candidatures dans le cadre du club des 100 femmes dirigeantes. Noté

- Adressant le protocole de reprise des championnats nationaux. Noté

- Informant du décès de M. Daniel CARRARETTO, Président du District du Lot et Garonne. En cette pénible circonstance, le Président et les membres du Comité de Direction présent à sa famille ainsi qu'au District leurs plus sincères condoléances.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant copie du courrier expédié à la Mairie de ROUGIERS concernant le classement du stade Municipal. Transmis à la C.D.T.I.S

- Courrier du Président concernant les principales mesures sanitaires prises dans le cadre du tour de cadrage de la Coupe de France. Noté.

- Liste des clubs ayant droit à deux joueurs mutés supplémentaires : SC TOULON (U14 R1) – GARDIA CLUB (U14 R1 et R2 Senior) – FREJUS ST RAPHAEL – HYERES FC – CARQUEIRANNE LA CRAU – SIX FOURS LE BRUSC – LA VALETTE – ST TROPEZ (non communiqué). Noté

- Situation des enveloppes régionales du FFA équipement et transport saison 2020/2021. Transmis à la C.T.D.I.S

- Transmettant le règlement de la Compétition mis à jour à la suite des résolutions prises par le Comité Exécutif de la FFF en date du 22 juin 2020 (portant notamment sur la suppression des prolongations et le guide de paramétrage des comptes utilisateurs de la FMI. Noté.

• CLUBS :

- **FC ETOILE DE L'HUVEAUNE** : Informant de l'entente avec ST ZACHARIE en catégorie U14. Noté.

- **ST MANDRIER** : Concernant le championnat U14 D2. Transmis à la Commission des Jeunes

- **GARDIA CLUB** : Adressant la copie la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux réunie le 13.08.2020 : Autorisation d'utiliser un muté supplémentaire en U17 R1 et en U15 R1. Noté

• DIVERS :

- **M. Jacques DUPONT** : Informant du décès de M. LERDA J.L, ancien arbitre de district. En cette pénible circonstance le District du Var présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

- **DISTRICT DE PROVENCE** : Accord pour l'entente entre l'Etoile de l'Huveaune et ST ZACHARIE dans les catégories U13 et U17. Les rencontres devront se dérouler sur un terrain situé sur le territoire provençal. Noté.

- **COMMISSION DES ARBITRES** : Informant du report des tests physiques et l'annulation des stages de rentrée futsal et football libre ainsi que de l'Assemblée Générale

- **COMITE DES MEDAILLES ET DES SPORTS** : Renouvellement en 2020 de la cérémonie des récompenses des femmes s'investissant bénévolement dans les territoires ruraux du Var. Transmis à Mme Cathy DARDON

- **Mme Valérie TOMASSONE** : Démission de ses fonctions au sein du District du Var. Noté

- **CDOS 83** : Organisation de l'Assemblée Générale le lundi 12 octobre 2020 à LA CRAU. Transmis au Président

DATES BUTOIR DES ENGAGEMENTS SAISON 2020/2021

>> SENIORS FEMININ FUTSAL – U18 FUTSAL et U15 FUTSAL

Date limite le 30 août 2020

>> FOOTBALL LOISIRS

Date limite le 30 août 2020

>> U15 D3 – U16 D3 – U14 D3 - U13 GABY ROBERT – U13 EXCELLENCE et U12 EXCELLENCE

Date limite le 04 septembre 2020

>> U13 PRE-EXCELLENCE / HONNEUR – U12 PRE EXCELLENCE / HONNEUR -U11 EXCELLENCE / PRE EXCELLENCE / HONNEUR - U10 EXCELLENCE / PRE EXCELLENCE / HONNEUR

Date limite le 15 septembre 2020

>> U6/U7/U8/U9

Les engagements doivent nous être adressés par mail au secretariat@var.fff.fr

INFORMATION CHAMPIONNATS U14

Le Comité de Direction valide l'organisation des championnats U14 pour la saison 2020/2021

- **Une poule unique de D1 avec 11 équipes et un championnat en deux phases :**

>> A l'issue de la première phase les équipes classées 10^{ème} et 11^{ème} descendent en U14 D2.

>> A l'issue de la deuxième phase l'équipe classée 1^{ère} accède en Ligue U15 R2 et les équipes classées 10^{ème} et 11^{ème} descendent en U15 D2.

- **Une poule unique de D2 avec 11 équipes et un championnat à deux phases :**

>> A l'issue de la première phase les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent en U14 D1

>> A l'issue de la deuxième phase les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent en U15 D1

- **En fonction des engagements il sera créé le nombre nécessaire de poules U14 D3.**

COUPES DU VAR SAISON 2020/2021

Le Comité de Direction décide l'annulation des Coupes du Var Jeunes, Séniors, Féminines, Futsal et Football Loisirs pour la saison 2020/2021

- Les calendriers Séniors et Jeune seront mis en ligne au plus tard pendant la semaine du 17 au 21 août (en attente de précision complémentaire de la Ligue et notamment de la R2)

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JOUEUR EN CATEGORIES SUPERIEURES

- CRITERIUM : participation joueurs U18, U19 et U20

- U19 : participation des joueurs U19 et U18 et **3 joueurs U17 surclasses (Article 73.2 des RG)**

- U18 : participation des joueurs U18 et U17 et **3 joueurs U16 surclassés**

- U17 : participation des joueurs U17 et U16 et **3 joueurs U15 surclassés**

- U16 : participation des joueurs U16 et U15 et **3 joueurs U14 surclassés**

- U15 : participation des joueurs U15 et U14 et **3 joueurs U13 surclassés**

- U14 : participation des joueurs U14 et **3 joueurs U13**

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Comité de Direction valide le budget qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale Elective du 19 septembre 2020 à PIERREFEU.

INFORMATIONS

Le mandat de toutes les commissions est prolongé jusqu'au 28 septembre 2020 en raison des élections lors de l'Assemblée Générale du District du 19 septembre 2020.

- Présentation du développement de la structuration des clubs par Mme Ludivine REGNIER (CTD DAP) afin d'accompagner les petits clubs. Une réunion aura lieu le 08 septembre 2020.

>> 4 Rôles importants dans les clubs

>> 5 axes de développement

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2020 / 2021 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

↳ **UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :**

- US SANARY (D3) – GRIMAUD (D2) – STE MAXIME (R1) – CUERS PIERREFEU (R2) – FC VIDAUBAN (D3) – LE MOURILLON (U18 D1) – SC DRAGUIGNAN (D1)

↳ **DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :**

- S.C TOULON (U14 R1) – FC SEYNOIS (U20 R et D2)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2020 / 2021 D'UN

JOUEUR SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'EX-ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE

- Pour deux saisons, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2020/2021

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :
ST ZACHARIE (R1) – STE MAXIME (D2)

- Pour deux saisons, sous réserve d'engagement d'une équipe U13F, U15 F ou U18 F pour la saison 2020/2021

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :
LORGUES (U16 D1)

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

*Prochaine réunion de bureau
le 1^{er} septembre 2020*

**Le Président : Pierre GUIBERT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO**